

Envoyé en préfecture le 21/10/2022
Reçu en préfecture le 21/10/2022
Affiché le
ID : 022-212201693-20221013-33_2022-DE

COMMUNE DE PEUMERIT QUINTIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres afférents

Afférents au conseil municipal	11
En exercice	11
Qui ont pris part à la délibération	10
Date de la convocation	05 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le treize octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PEUMERIT QUINTIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente en raison des mesures sanitaires nécessaires à la lutte contre l'épidémie de Covid-19, sous la présidence de Madame Marie-Hélène BERNARD, Maire.

Présents : Madame Marie-Hélène BERNARD, Monsieur Jean LE MAGOUROU, Madame Rachelle GAUTHO, Monsieur Michel CONNAN, Monsieur Simon BERTHELIN, Monsieur René LERAY, Monsieur Sylvain LE PROVOST, Monsieur Erwoann BECEL, Madame Annie BENION.

Absent excusé : Monsieur Pierrick PUSTOC'H (pouvoir à Mme Marie-Hélène BERNARD)

Absente : Madame Sandrine ALMIN

Secrétaire : Monsieur Jean LE MAGOUROU

Délibération N° 33-2022

Décision Modificative n°4

Madame la Maire rappelle qu'au budget il a été inscrit 2 830 € de crédits budgétaires pour les subventions au compte 65748, mais, par délibérations du 04 mai, 08 juin et 07 septembre, le conseil municipal a attribué 3 265 € de subventions, soit une différence de 435 € à régulariser par décision modificative.

De plus, le conseil municipal ayant décidé de signer la convention avec la CCKB, il convient de procéder à une décision modificative afin d'affecter la somme prévue en fonctionnement en section d'investissement.

Pour solutionner l'anomalie sur le montant total des subventions, il est possible d'augmenter la recette liée au TADE (taxe afférente aux droits d'enregistrement (taxe sur les ventes de biens) reversée par le Conseil Départemental) qui sera supérieure à ce qui a été prévu au budget prévisionnel.

Il est donc proposé la décision modificative suivante :

Sens	Section	Chapitre	Compte	Libellé	Montant
R	Fonctionnement	73	7381	taxe afférente aux droits d'enregistrement	+435,00 €
D	Fonctionnement	65	65748	Subventions de fonctionnement	+435,00 €
D	Fonctionnement	73	73212	Dotation de Solidarité Communautaire	-2 103,00 €
D	Fonctionnement	023		Virement à la section d'investissement	+2 103,00 €
R	Investissement	021		Virement de la section de fonctionnement	+2 103,00 €
R	Investissement	13	1325	Opération 111 (Voirie)	+2 103,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- valide cette décision modificative.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Acte rendu exécutoire après dépôt à la préfecture publication ou notification La Maire - Marie-Hélène BERNARD	Le
---	----

Pour copie conforme
La Maire,
Marie-Hélène BERNARD